

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Biocorp Production

Société Anonyme
au capital de 220 614,30 €
ZI de Lavour – La Béchade
63500 Issoire

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Arverne Conseil

Commissaire aux Comptes

17, rue de Sarlieve
Centre d'Affaires du Zénith
63800 Cournon d'Auvergne

Assemblée générale du 16 mai 2023

Résolution n°12

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

BIOCORP PRODUCTION

Assemblée générale du 16 mai 2023

Résolution n°12

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'un nombre maximum de 100.000 actions gratuites existantes ou à émettre au profit de membres du personnel de votre société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées et les mandataires sociaux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

L'ensemble des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra pas être supérieure à 100.000 actions de 0,05 euro de valeur nominale, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence s'imputera sur le montant du plafond global des augmentations de capital prévu à la 17^{ème} résolution.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-six (26) mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous

faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Cournon d'Auvergne, le 27 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Samuel Clochard
Associé

Arverne Conseil



Eric Cupif
Associé